

## Note Brève et Synthétique - Budget Primitif 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SMTBV ; elle est disponible sur son site internet. Elle expose les éléments de la proposition du Budget Primitif 2024 présenté sur les bases du rapport d'orientations budgétaires soumis à l'assemblée le 14 mars 2024.

Pour rappel, le SMTBV est un syndicat mixte fermé, issu, en 2019, de la fusion de trois syndicats mixtes. Il regroupe aujourd'hui : 8 EPCI (Communautés de Communes : Corbières Salanque Méditerranée, Conflent Canigou, Haut Vallespir, Pyrénées Cerdagne, Pyrénées Catalanes, Roussillon Conflent, Les Aspres et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole). Le SMTBV ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement de la structure.

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Par cet acte, le président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif du SMTBV est voté par nature et présenté suivant l'instruction comptable M57. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée). Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Sur la forme, ce budget est le premier présenté selon la nouvelle nomenclature comptable M57. La comparaison avec les exercices précédents nécessite donc un retraitement comptable afin de fiabiliser les analyses.

Le référentiel M57 apporte quelques changements et nouveautés par rapport à la M14 :

- une table de transposition M14/M57 a été créée pour répertorier les différents articles qui changent ;
- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- adoption d'un règlement budgétaire et financier ;
- Changement de méthode des amortissements des immobilisations (prorata temporis) ;
- Fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections (mécanisme permettant une meilleure réactivité en cas de situation imprévue).

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés ou le 9 avril 2024 par le comité syndical, après une affectation anticipée des résultats de l'exercice 2023 qui sont les suivants :

Affectation anticipée de la section de fonctionnement

	Résultat section fonctionnement	
	Dépenses 2023	Recettes 2023
	1 547 635,39 €	2 520 753,86 €
Résultat de l'exercice		973 118,47 €
Excédent 2022		2 262 610,13 €
Résultat cumulé		<b>3 235 728,60 €</b>

Affectation anticipée de la section d'investissement

	Résultat section investissement	
	Dépenses 2023	Recettes 2023
	1 580 269,57 €	1 577 344,69 €
Résultat de l'exercice		-2 924,88 €
Déficit 2022		-327 699,39 €
Résultat cumulé		-330 624,27 €
RAR	473 280,07 €	413 413,95 €
Besoin de financement		<b>390 490,39 €</b>

Par délibération n°DELIBCS2024.10, il a été décidé d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		973 118,47 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>		2 262 610,13 €
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<b>C. Résultats à affecter</b>		<b>3 235 728,60 €</b>
A + B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)		
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
<b>D. Solde d'exécution de la section d'investissement</b> (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)		-330 624,27 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (3) (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)		-59 866,12 €
<b>F. Besoin de financement</b>	F.=D.+E.	<b>390 490,39 €</b>
<b>AFFECTATION=C.=G.+H</b>		<b>3 235 728,60 €</b>
<b>1) Affectation en réserves RI068 en investissement</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F		<b>390 490,39 €</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>		<b>2 845 238,21 €</b>

Après intégration anticipée des résultats 2023, le budget primitif 2024 est équilibré en dépenses et en recettes et présenté dans le tableau ci-dessous :

Budget primitif 2024

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5 081 928.25 €	5 081 928.25 €
Investissement	4 370 766.67 €	4 370 766.67 €

La répartition des dépenses et recettes des 2 sections, est détaillée dans les paragraphes suivants.

## 1. Section de fonctionnement du BP 2024

1.1. Les dépenses de fonctionnement 2024 par chapitres

Libellé	2023	2024
011 - Charges à caractère général	778 862.08 €	803 941.46 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	825 000.00 €	865 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 050.00 €	50 050.00 €
66 - Charges financières	69 775.71 €	24 498.34 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 743 489.80 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	2 501 832.62 €	2 785 354.27 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	273 989.91 €	553 084.18 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>3 338 438.45 €</b>
<b>Total dépenses (réelles + ordre)</b>		<b>5 081 928.25 €</b>

Libellé	2023	2024
022 - Dépenses imprévues (AE)	100 000.00 €	200 000 €

Cette écriture n'a aucun impact sur les participations des EPCI. Elle n'entre pas non plus dans l'équilibre du budget de fonctionnement.

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 15.82 % des projets de dépenses de fonctionnement. Elles comprennent notamment :

- Les frais généraux de fonctionnement s'élevant à 330 163.88€ (bureaux, téléphones, électricité, contrats divers...)
- Un volet « travaux » d'un montant de 473 777.58€ :

Travaux inscrits à l'article 615231

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2024
Entretien réparation des pistes	20000€

Travaux inscrits à l'article 615232

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2024
RESTAURATION DE LA VEGETATION DES COURS D'EAU	50000€
Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques	60000€
Travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques	250000€

Travaux inscrits à l'article 61556]

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2024
Abonnements et entretien des stations hydrométriques	16 000€

- Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) regroupent toutes les dépenses de personnel qu'il soit titulaire ou contractuel ainsi que les stagiaires : salaires, cotisations (URSSAF, retraite...). Elles représentent 17.02 % des dépenses de fonctionnement pour 2024.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 0.99 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent essentiellement des indemnités versées aux élus.
- Les charges financières (chapitre 66) représentent 0.48 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux intérêts de prêts en cours.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042), représentent 10.88 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent à l'amortissement des immobilisations.
- Le virement prévisionnel à la section d'investissement représente 54.81 % des dépenses de fonctionnement.
- 200 000 € sont inscrits en Autorisation d'Engagement Cette écriture n'a aucun impact sur les participations des EPCI. Elle n'entre pas non plus dans l'équilibre du budget de fonctionnement.

**1.2. Les recettes de fonctionnement 2024 par chapitres**

Libellé	2023	2024
74 - Dotations, subventions et participations		<b>2 228 792.24</b>
Contributions des EPCI	2 143 878.80 €	1 932 081.20 €* Part Fonctionnement 1 289 602.22 € Part Investissement 653 281.81 €
Subventions Fonctionnement	141 733.24€	271 916.75 €
FCTVA Fonctionnement	57 288.11 €	24 794.29 €
75 - Autres produits de gestion courante		5 000.00 €
76 - Produits financiers		2 897.80 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 236 690.04 €</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 262 610.13 €	2 845 238.21 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>5 081 928.25 €</b>

- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 43.86 % des recettes de fonctionnement. Elles sont constituées par les cotisations des EPCI-FP adhérents ainsi que par les subventions et le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

S'agissant des subventions notifiées à percevoir sur les dépenses 2024, sont attendus : 13 000€ de subventions de la Région, 61548.75€ de subventions du FEDER, 171 308€ de subventions de l'agence de l'eau et 26060€ d'autres(ACA et chambre d'agriculture).

Les opérations nouvelles inscrites au budget à engager en 2024 feront l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs habituels. Ces subventions, une fois notifiées, viendront compléter les recettes en cours d'année.

- Les autres produits de gestion courante et les produits financiers (chapitres 65 et 66) représentent 0.15 % des recettes de fonctionnement.
- L'excédent de fonctionnement reporté suite à l'affectation anticipée des résultats représente 55.99 % des recettes de la section.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des contributions des EPCI-FP adhérents, présentées à l'occasion de la session consacrée aux orientations budgétaires, calculées sur la base des clés de répartition statutaires.

### Contributions 2024

	CONTRIBUTIONS 2023			CONTRIBUTIONS 2024		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
PMMCU	1 016 387,43 €	646 467,22 €	1 662 854,65 €	1 013 687,110 €	564 130,21 €	1 577 817,32 €
C3SM	25 125,87 €	49 310,36 €	74 436,23 €	28 002,500 €	49 310,36 €	77 312,86 €
Rous. Conf.	108 154,49 €	79 122,50 €	187 276,99 €	102 124,250 €	- 42 160,61 €	59 963,64 €
Aspres	49 867,33 €	21 028,55 €	70 895,88 €	47 084,48 €	23 170,26 €	70 254,74 €
Confl. Can.	70 055,57 €	58 348,00 €	128 403,57 €	67 419,31 €	58 831,59 €	126 250,90 €
Pyr. Cat.	18 695,71 €	- €	18 695,71 €	19 165,91 €	- €	19 165,91 €
Pyr. Cerd.	877,22 €	- €	877,22 €	877,22 €	- €	877,22 €
Haut Vall.	438,60 €	- €	438,60 €	438,60 €	- €	438,60 €
<b>Total</b>	<b>1 289 602,22 €</b>	<b>854 276,63 €</b>	<b>2 143 878,85 €</b>	<b>1 278 799,39 €</b>	<b>653 281,81 €</b>	<b>1 932 081,20 €</b>

## 2. Section d'investissement du BP 2024

### 2.1. Les dépenses d'investissement 2024 par chapitre

#### 2.1.1. Chapitre 16 – Capital des emprunts

Libellé	2023	2024
16 – Capital des emprunts	288 479,86 €	295 577,40€

#### 2.1.2. Chapitre 20 21 et 23 Immobilisations (HORS OPERATION)

Ces lignes n'ont pas d'influence sur les participations des EPCI (non contribué au BP mais régularisé au CA si utilisées). Prévision budgétaire en cas de besoin.

Libellé	2023	2024
2188 Autres immobilisations corporelles	32 000 €	37 320,91€
2315 Installations matériel et outillages	72 266,82 €	0€
2031 Frais d'études	30 000 €	40 000€
2152 Panneaux de signalisation	10 000€	0€
2314 Autres immos : Constructions sur sol d'autrui	0€	50 000€
	144 266,82 €	127 320,79 €

#### 2.1.3. 020 Dépenses imprévues (AP)

Cette écriture n'a aucun impact sur les participations des EPCI. Elle n'entre pas non plus dans l'équilibre du budget d'investissement

Libellé	2023	2024
020 – Dépenses imprévues	145 000 €	140 000 €

## 2.1.4 Opérations :

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
<b>OPERATIONS hydrauliques et prévention des inondations</b>			
Travaux sécurisation Courragade	10 527,00 €	469 473,00 €	480 000,00 €
Travaux le Soler	- €	58 294,00 €	58 294,00 €
AMO-MOE ouvrage hydrauliques ( mission ACT)	- €	13 200,00 €	13 200,00 €
Etude Systèmes endiguement	47 946,94 €	- €	47 946,94 €
Etude SE PAPI 2 action 7	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
SE Régularisation Boules	- €	82 000,00 €	82 000,00 €
Vanne de Torreilles (MOE) > CLE avec 20% commune	83 520,00 €	824 000,00 €	907 520,00 €
Digue de Canet (Inves)	56 443,73 €	20 000,00 €	76 443,73 €
Etude PRO Montjuich	10 518,00 €	40 000,00 €	50 518,00 €
MOE Vernet les Bains	- €	39 000,00 €	39 000,00 €
Villefranche remparts AVP	23 868,00 €	- €	23 868,00 €
Etudes hydrauliques villelongue	52 512,36 €	- €	52 512,36 €
Déploiement stations de mesures (SDAL)	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Démarche de diagnostics de vulnérabilité	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
SLGRI cycle 2 + 3	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
PAPI Axe 1 Outils de sensibilisation (action 1,3)	- €	50 040,00 €	50 040,00 €
<b>OPERATIONS mlieux aquatiques et restauration cours d'eau</b>			
PPREV Restauration AP/CP	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Etude AVP-MOE site pilote restauration Têt	- €	161 400,00 €	161 400,00 €
Travaux restauration têt aval	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Travaux experimentation attérissement et matériaux	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Compensation tx du chenal vert (plan de gestion 30 ans)	- €	116 860,00 €	116 860,00 €
Unité de retention des déchets	- €	31 680,00 €	31 680,00 €
<b>OPERATIONS compétences transversales</b>			
Etude évaluation contrat de rivière	65 430,00 €	- €	65 430,00 €
Projet EAURIZON 2070	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Etude socle 2	16 440,00 €	- €	16 440,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Contrat rivière (matériel postes)	- €	15 600,00 €	15 600,00 €
Communication et sensibilisation grand public EAU	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
<b>OPERATIONS PGRE et gestion de l'eau</b>			
Etude stratégique optimisation ressource en eau T6	12 840,00 €	31 958,18 €	44 798,18 €
Jaugeages (campagne 2023 urgence secheresse)	18 734,04 €	50 798,96 €	69 533,00 €
Etude d'opportunité sur les possibilité stockage EAU	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Potentiel de réutilisation des eaux usées (PGRE)	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Equipements dispositifs de comptage	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Equipements et automatisation de prises d'eau	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Plantations - revalorisation fonciere	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
OP compte de tiers ASCO Têt aval	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>Opérations de réserves (mobilisation trésorerie)</b>			
Travaux grosses réparations	- €	300 000,00 €	300 000,00 €
Frais d'études	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>Totaux</b>	<b>408 780,07 €</b>	<b>3 206 304,14 €</b>	<b>3 615 084,21 €</b>
<b>Hors Opérations et fonctionnement structure</b>	<b>2 160,00 €</b>	<b>127 320,79 €</b>	<b>129 480,79 €</b>
<b>Total général</b>	<b>410 940,07 €</b>	<b>3 333 624,93 €</b>	<b>3 744 565,00 €</b>

## Récapitulatif dépenses d'Investissement

Libellé	2023	2024
Capitaux d'emprunts	288 479.86 €	295 577.40 €
Opérations - RAR	1 037 917.84 €	410 940.07 €
Opérations - Nouveaux crédits (y compris compte de tiers)	2 827 792.82 €	3 206 304.14 €
Hors opérations - Nouveaux crédits		127 320.79 €
Besoin en financement (résultat CA23)	327 699.39 €	330 624.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 626 889.91 €</b>	<b>4 370 766.67 €</b>

## 2.2. Les recettes d'investissement

### Recettes d'investissement 2024 par chapitres

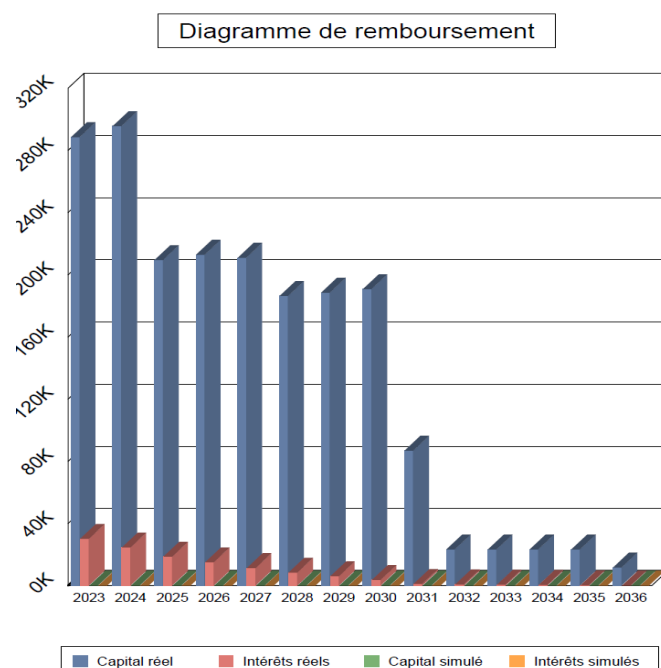
Libellé	2023	2024
10 - FCTVA	205 706.95 €	66 913.87 €
13 - Subventions d'Investissement - RAR	1 125 083.97 €	524 923.96 €
RAR	845 340.77 €	413 413.95 €
Nouvelles recettes	279 743.20 €	111 510.01 €
45 - Opération pour compte de tiers	0 €	50 000.00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 330 790.92 €</b>	<b>641 837.83 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 785 354.27 €
042 - Dotations aux amortissements		553 084.18 €
1068 - Affectation du Résultat (1068)		390 490.39 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 728 928.84 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>4 370 766.67 €</b>

## 3. Structure et Gestion de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la substitution du SMTBV aux syndicats dissouts (SMATA, SMBCC, SMBVT) par transfert à ce dernier de l'intégralité de leurs compétences a entraîné la reprise de tous les emprunts desdits syndicats (4 emprunts pour un montant total de 3 188 142.44€)

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 1 686 365.39 €.

Evolution de la dette	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Lissage impact TX chenal vert	338 333.34€	315 000.05€	291 666.70€	268 333.38€
Dette historique SMATA		1 659 845.29€	1 394 698.69€	1 122 454.6€
<b>Total</b>	<b>2 256 508.38 €</b>	<b>1 974 845.34 €</b>	<b>1 686 365.39€</b>	<b>1 390 787.99 €</b>



Le capital restant dû de la dette héritée du SMATA s'élève à 1 394 698.69 €. Le capital restant dû de la dette liée au lissage des contributions solidaires chenal vert s'élève à 291 666.70 €. L'endettement pluriannuel à compter de 2024 est donc de 1 686 365.39 €.

L'emprunt SMATA de 2009 auprès du CA pour 1 000 000 €, prend fin le 15/04/2024 après une dernière annuité de 91 701.52 € ce qui va libérer de la capacité de financement pour les investissements à venir.

#### 4. Agrégats financiers et ratios

Il est précisé que la forme juridique ainsi que la gestion financière du Syndicat ne sont pas comparables à celles des communes ou EPCI-FP pour lesquels les agrégats financiers et ratios constituent des indicateurs pertinents.

Néanmoins, l'exercice normalisé du calcul de ces indicateurs est détaillé ci-après dans le respect des éléments à fournir dans la note brève et synthétique accompagnant le budget primitif.

Au niveau du BP 2024 :

- Epargne de gestion dégagée : différence entre les recettes réelles de fonctionnement 2 236 690.04 € et les dépenses réelles de fonctionnement 1 743 489.80 € présente un solde positif de **493 200.24 €**.
- Epargne brute (différence entre l'épargne de gestion et le remboursement des intérêts de la dette) : 2 845 238.21 € - 24 498.34 € = **2 820 739.87 €**
- Epargne nette (différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette : 2 820 739.87 - 295 577.40 € = **2 525 162.47 €**

Conclusion :

S'agissant des ratios légaux relatifs aux EPCI non dotés d'une fiscalité propre et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus :

- Les dépenses d'exploitation (1 668 941.46 €) représentent 95.72 % des dépenses réelles de fonctionnement (1 743 489.80 €).
- L'encours de la dette est égal à 1 686 365.39 €.

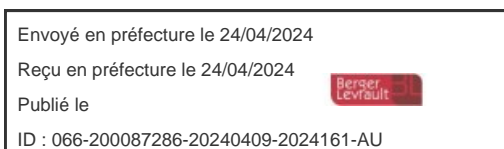
#### 5. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'effectif de la collectivité comprend : 14 agents

Les charges de personnel projetées en 2024 s'élèvent à 865 000.00 €. Elles intègrent un plein temps pour l'ensemble des agents, le recrutement de 2 chargés de mission au sein du pôle animation et projets de territoire.

Des crédits ont été inscrits pour les stagiaires ainsi que le recours aux agents du pôle missions temporaires du CDG66 dans l'attente du recrutement à venir du gestionnaire comptable et financier du pôle administration générale et moyens.

Il est important de noter qu'une partie des charges du personnel est financée par l'agence de l'eau, le FEDE et la Région.



[Publié le 24/04/2024 sur le site internet du SMTBV](#)